



APPEL À COTISATION FÉDÉRALE

Saison 2024/2025

Libellé	Montant
Cotisation fédérale 2024/2025	250.00 €
Total TTC	250.00 €

« Le CDK 22 reversera la moitié de la cotisation fédérale à la Ligue Bretagne »

À remplir par le club :

N° Affiliation : . . .

Club :
.

Mode de règlement :

Chèque bancaire Numéro de chèque :Banque :

Virement Bancaire (Préciser obligatoirement votre numéro d'affiliation sur le virement)

Date de règlement :

Ce document est à compléter et à renvoyer :

Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées 22

Trésorier

19 bis Rue de Crech Morvan

22170 PORT-BLANC

Dans les meilleurs délais avec votre règlement de 250 €, les chèques
devront être à l'ordre de :

Comité Départemental de Karaté 22